COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

Réunion du Vendredi 30 Octobre 2026

Procès-Verbal n°13

Présents : Dominique **FLEURY** - Anne Marie **RABAUD -** Michel **ROUSSEAU -** Olivier **DELILLE –** Pascal **TANTALIN –** Bruno **GODEFROY**
Excusés :

Objet : **Report de matchs seniors, jeunes, vétérans, féminins et coupes.**

La commission des compétitions s'est réunie ce jour et a étudié les demandes de report

La commission tient à rappeler que les reports de match doivent suivre la procédure fixée dans le règlement de chaque compétition. Les modalités des reports sont fixées dans les règlements de chaque compétition. La commission demande aux clubs de respecter ces règlements, en particulier les motifs de report acceptés.

Compétitions seniors :

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE A

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE B

Numéro de match : 56500485. AS POTIGNY VCU / BOURGUEBUS SOLIERS FC

La commission reporte le match au 11 Novembre.

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A :

Numéro de match : 56503407. FCB2LC / CINGAL FC.

La commission reporte le match au 15 Novembre.

Numéro de match : 56506177. AMC VAL D'AUGE / ASPTT CAEN 3.

La commission reporte le match au 11 Novembre.

Numéro de match : 56503404. ASL AJON / AS CAHAGNES.

La commission reporte le match au 15 Novembre.

Numéro de match : 56503402. UA ST SEVER / FMIXTE CONDE EN NORMANDIE.

La commission reporte le match au 15 Novembre.

Numéro de match : 56503403. USI LA GRAVERIE / ES THURY HARCOURT

La commission reporte le match au 15 Novembre.

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B :

Numéro de match : 56504776. RSG COURSEULLES 2 / AJS COLLEVILLE.OUISTREHAM.

La commission reporte le match au 11 Novembre.

Numéro de match : 56504773 FC BAIE DE L'ORNE / HASTINGS FC RCSMN.

La commission reporte le match au 15 Novembre.

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE A :

Numéro de match : 56512065. ES BENY BOCAGE / AS ST VIGOT LE GRAND.

La commission reporte le match au 15 Novembre.

Numéro de match :56512066. AS BALLEROY / JS CAUMONTAISE.

La commission reporte le match au 15 Novembre.

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE B

Numéro de match : 78839718 AS COTE DE NACRE 1 – FC ST PAUL DU VERNAY 1

La commission reporte le match au 11 Novembre.

SENIORS COUPE

Tirage Coupe du Calvados

La commission a procédé au tirage au sort du deuxième tour de la Coupe du calvados en direct sur les réseaux sociaux.

Sur les 55 équipes encore qualifiées, la commission procède au tirage de 12 rencontres soit 24 équipes.

Sont exemptées les 9 équipes encore qualifiées en Coupe de Normandie

Ces 24 équipes comprennent les 17 qualifiées du 1er tour ainsi que 7 équipes à tirer au sort.

La commission a procédé à une répartition géographique en deux groupes des 24 équipes.

Groupe A	Groupe B
ES Carpiquet Foot 2 - Départemental 2	FC Troarn 2 - Départemental 2
US Villers-Bocage 2 - Départemental 2	Dozule FC 1 - Départemental 2
AF Basly 1 - Départemental 2	CS Honfleur 2 - Départemental 2
LYSTRIENNE 2 - Départemental 2	FC de Mouen 1 - Départemental 1
Inter-Odon FC 1 - Départemental 1	Bourguébus Soliers 2 - Départemental 1
RSG Courseulles 2 - Départemental 2	SCH Football 2 - Départemental 1
CHL Terre et Mer 2 - Départemental 2	FC Rocquencourt 1 - Départemental 2
AS ST Vigor le Grand 1 - Départemental 1	USON Mondeville 3 - Départemental 2
AFTFC 1 - Départemental 2	ES Livarotaise 2 - Départemental 2
SCH Football 3 - Départemental 2	ASPTT Caen 3 - Départemental 2
AJS Coll. Ouistreham 2 - Départemental 2	ASL Chemin Vert 2 - Départemental 2
Bayeux FC 3 - Départemental 2	ESFC Falaise 2 - Départemental 2

Voici les rencontres :

AJS Coll. Ouistreham 2 - RSG Courseulles 2

ES Carpiquet foot 2 - US Villers bocage 2

FC Bayeux 3 - LYSTRIENNE sportive 2

AFTFC 1 - INTER ODON 1

CHL Terre et Mer 2 - AF Basly 1

SCH Football 3 - AS ST Vigor le grand 1

ESFC falaise 2 - Bourguébus Soliers 2

ASL chemin vert 2 - Livarot 2

CS Honfleur 2 - FC Mouen 1

SCH Football 2 - FC Rocquencourt 1

Dozulé FC 1 - FC Troarn 2

USON Mondeville 3 - ASPTT Caen 3

Compétition Jeunes

1. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U15**

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A

Numéro de match : 79556237 INTER ODON FC 1 / FC CASTELET 1

La commission reporte le match au 4 Novembre.
La rencontre est inversée suite à un accord entre les deux équipes.

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE C

Numéro de match : 79556304 FC TROARN 1 / AS ST CYR FERVAQUES 1

La commission reporte le match au 11 Novembre.

2. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U16**

DEPARTEMENTAL U16 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL U16 GROUPE B :

3. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U18**

INTERDISTRICT

Numéro de match : 79524350 SCH Football 2 / USON MONDEVILLE 2.

La demande de report au 9 Janvier 2027 est refusée car le motif (nombre de joueurs insuffisant) n'est pas valable.

DEPARTEMENTAL 3 : GROUPE A

Numéro de match : 79555545 RSG COURSEULLES 1 / LYSTRIENNE S. 1

La demande de report au 12 Décembre est refusée car le motif (nombre de joueurs insuffisant) n'est pas valable.

DEPARTEMENTAL 3 : GROUPE B

Numéro de match : 79555755 FC TROARN 2 / FC MOYAUX 2

La commission reporte le match au 19 Décembre.

Competition Féminins.

Competition vétérans.

Numéro de match : 79059950. FCI DU BOCAGE / ASL AJON (groupe D) prévu le 18.10.2026 est reporté au 12.12.2026.

La commission accepte ce report.

Numéro de match : 79060288. FC MOYAUX / ES COURTONNAISE (groupe G), prévu le 18.10.2026 est reporté au 13.12.2026.

La commission accepte ce report.

Numéro de match : 79060115. FC BAIE DE L'ORNE / FCB2LC 31 (groupe F) prévu le 15.11.2026 est reporté au 13.12.2026. (Soirée du club).

La commission accepte ce report.

Amendes administratives et Forfaits.

La commission valide les décisions prises par la commission règlementaire restreinte en date du 29 octobre 2026

FORFAITS

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
79582480	FC VITAL ACDC 1	SENIORS	FOOT LOISIRS GROUPE C.	FORFAIT (1)	0€

GESTION AMENDE FEUILLE DE MATCH & LICENCES MANQUANTES

			FEUILLE DE MATCH				LICENCES MANQUANTES	
N°MATCH	CLUB	DEPARTEMENTAL GROUPE	FEUILLE DE MATCH PAPIER	HORS DELAI	HORS DELAI (1 MOIS)	NON CONFORME	JOUEUR	DIRIGEANT
79555528	LYSTRIENNE/TREVIERES	U18.D3. GROUPE A	X					

Les décisions de la commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 7 jours suivant sa notification sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.
Le délai d'appel est de deux jours concernant l'organisation et le déroulement des compétitions.
Aucune demande d'appel concernant la date de fixation des rencontres ne saurait être acceptée par la commission d'Appel.

Le Président de séance,
OLIVIER. DELILLE

Le Secrétaire de séance,
ANNE MARIE. RABAUD